

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/09/2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf Septembre, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland - MINASSIAN Guy - ROJON Sandrine – ALAUX Olivier - MANCINI Cédric – MBODJI Laurence —BERNARD Alain - CHAUDET Pierre – BOULANGE Georges-CURTET Françoise - CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu -TRUCHOT Evelyne

Absents excusés : MORANDAT Sonia
OTTAVIOLI Hervé
DO Karine
PONS Béatrice
LIMANDAS Gilbert
DESMARIS Didier (Procuration à Olivier ALAUX)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et suite aux démissions successives de Mesdames MARTINEZ-BAYLE Fabienne et VEAUX Josiane, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le tableau du conseil municipal comme suit :

Fonction	(M ou Mme)	Nom et Prénom	Date de naissance	Date élection à la fonction	Suff Obtenu
Maire	M.	BERNIGAUD Roland	17/04/1951	28/03/2014	342
1 ^{er} adjoint	M.	MINASSIAN Guy	01/07/1969	28/03/2014	342
2 ^{ème} adjoint	M.	ALAUX Olivier	08/09/1972	07/09/2015	342
3 ^{ème} adjoint	M.	DESMARIS Didier	28/08/1961	28/03/2014	342
4 ^{ème} adjoint	Mme	ROJON Sandrine	25/01/1974	28/03/2014	342
Conseiller	M.	CHAUDET Pierre	30/06/1945	28/03/2014	342
Conseiller	M.	BERNARD Alain	18/10/1946	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	PONS Béatrice	06/06/1959	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	CURTET Françoise	30/01/1967	28/03/2014	342

Conseiller	M.	OTTAVIOLI Hervé	24/12/1970	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	DO Karine	06/05/1971	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	MBODJI Laurence	23/12/1974	28/03/2014	342
Conseiller	M.	MANCINI Cédric	17/07/1978	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	MORANDAT Sonia	10/03/1979	28/03/2014	342
Conseiller	M.	BOULANGE Georges	16/07/1945	29/08/2017	342
Conseiller	M.	LIMANDAS Gilbert	03/08/1950	28/03/2014	308
Conseiller	M.	BERARD Mathieu	24/11/1967	28/03/2014	308
Conseiller	Mme	TRUCHOT Evelyne	06/10/1969	28/03/2014	308
Conseiller	Mme	CHASSIGNOL Valérie	31/03/1970	28/03/2014	308

CHOIX DU PRESTATAIRE DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SALLE MULTIFONCTIONS (Rapport Olivier ALAUX)

Suite au précédent conseil, il avait été décidé de lancer une négociation avec les deux entreprises ayant déposé une offre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la salle des fêtes.

Olivier ALAUX énonce le détail du rapport d'analyse des offres de NOVADE – 01000 BOURG EN BRESSE et de ACE BTP – 52800 NOGENT.

Il est rappelé que les offres ont été étudiées selon les critères établis dans le règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

RETIENT le cabinet NOVADE – 01000 BOURG EN BRESSE et lui confie la mission de maîtrise d'œuvre de la construction de la salle multifonctions pour un montant de 36 905 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette mission.

ACQUISITION DU TERRAIN POUR LA SALLE MULTI-FONCTIONS ET BORNAGE

Le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec les propriétaires du terrain sur lequel le projet de la salle multifonctions est prévu. Après négociation, les propriétaires ont adressé en mairie une promesse de vente pour la parcelle concernée au tarif de 6.50 € le m2.

Le Maire expose qu'il y a lieu de faire intervenir un géomètre pour établir le périmètre et la superficie exacte de cette parcelle.

Il est précisé qu'à l'issue de l'acceptation de la promesse de vente et après bornage de la parcelle, une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal pour autoriser la signature de l'acte de vente en bonne et due forme qui viendra clôturer la transaction.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la promesse de vente des conjoints ROCHE dans les conditions énoncées dans leur courrier du 28/08/2017.

AUTORISE le Maire à engager les démarches administratives afférentes à ce dossier

AUTORISE le Maire à faire effectuer le bornage de la parcelle AE0052 concernée

TRANSFERT DE COMPETENCES- ZONE ARTISANALE

Le Maire évoque la lourdeur administrative du dossier de prise de compétences des zones artisanales suite à la loi NoTRE. Les premières informations transmises par la communauté de communes stipulaient que les zones artisanales avaient la légitimité d'être communautaires dans l'alternative où elles possédaient des espaces verts et des voiries. Ceci, entraînait une incohérence sur notre commune entre la zone sise à la Poyarosse et celle route des étangs où sont installés FORET CABUT et ELECTROLIUM.

Lors d'un dernier conseil communautaire, il a été développé le fait que les Z.A qui étaient achevés pouvaient rester communales selon certaines conditions. La commune de SAINT PAUL DE VARAX, ayant une parcelle restante à attribuer pourrait à l'issue de la vente de celle-ci conserver la compétence de la Z.A.

Le Maire précise qu'actuellement, les demandes d'implantation de FREE Mobiles et d'acquisition de la dernière parcelle de la part de Patrick CHABRY sont dans l'attente de délibérations de la communauté de communes, notamment sur le prix de vente.

Il est rappelé que le prix de vente pratiqué sur notre zone artisanale est de 10 € le m².

AVENANT PEDT (Rapport Olivier ALAUX)

Olivier ALAUX rappelle qu'un projet éducatif territorial (P.E.D.T) a été signé entre la mairie, les services de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), de la CAF (Caisse d'allocations Familiales) et de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) en 2015 pour 3 ans.

Celui-ci permet notamment de bénéficier du fonds d'amorçage et d'assouplissement du taux d'encadrement des enfants accueillis en périscolaire.

Afin de continuer à bénéficier de ces conditions et du fonds d'amorçage, il y a lieu de signer un avenant à la convention du PEDT pour valider ces avantages pour l'année 2017/2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au PEDT

MODIFICATION DU POSTE « SURACTIVITE » DE 8 H à l'ECOLE MATERNELLE

Le conseil entend qu'il y a lieu de modifier la délibération redéfinissant les postes liés à l'accroissement d'activités prise en conseil le 04/07/2017.

Après étude des besoins dans les services liés à la fois aux T.A.P, au surcroit de ménage lié à la création d'une classe en école élémentaire et à la hausse d'effectifs à la cantine, il y a lieu d'annuler le poste de 8 H hebdomadaires et d'en créer un nouveau de 19 H.

Ce poste répondrait aux besoins de :

8 H/semaine de ménage à l'école maternelle, compte tenu de la charge des T.A.P qu'incombe aux ATSEM

8 H/semaine d'encadrement au service cantine, au vu des effectifs déjà très importants en ce début d'année scolaire

3H/semaine de ménage à l'école primaire suite à la création d'une classe en école élémentaire

Il est proposé que ces 19 H hebdomadaires soient effectuées sur le calendrier scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

DECIDE d'annuler le poste de surcroît d'activité de 8 H hebdomadaire énoncé dans la délibération du 04/07/2017 et CREE, à compter du 01/10/2017 1 POSTE (emploi non permanent) à rémunérer au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, indice brut 347 indice majoré 325. Cet agent technique sera chargé de l'entretien des locaux de l'école maternelle au vu de la prise en charge de l'animation par les A.T.S.E.M déchargés du ménage pour effectuer les temps d'activités périscolaires. Il assurera un temps de travail hebdomadaire effectif de 19 heures réparties sur les jours fixés au calendrier scolaire.

Il est précisé que les collectivités territoriales sont autorisées à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois. En conséquence, dans l'immédiat, ces postes sont créés au titre des emplois non permanents sur la base des dispositions de l'article 3 alinéa 1° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984.

La commune décide d'avoir recours à ce type de poste, compte tenu de du surcroît d'activités précédemment citées.

Au besoin, ces emplois seront ultérieurement requalifiés en fonction de la reconduction de la semaine à 4.5 jours.

SITUATION BUDGETAIRE AU 31/08/2017 (Rapport Guy MINASSIAN)

Guy MINASSIAN donne des éléments d'avancement de la consommation des crédits du budget et notamment au niveau des dépenses de fonctionnement.

Après observation d'un dépassement de crédits déjà important au niveau des produits d'entretien, Il sera établi par Bernard GILLET un tableau de suivi des commandes de l'ensemble des services.

Guy MINASSIAN apporte des précisions sur le taux d'avancement de 100 % de certaines lignes budgétaires qui correspondent au mandatement pour l'ensemble de l'année des produits (service incendie, subventions, intérêts des emprunts).

Evelyne TRUCHOT émet un questionnement sur la recette des encarts publicitaires qu'elle trouve faible par rapport aux commerçants qui ont toujours répondu favorablement à nos sollicitations pour le bulletin informations.

REGULARISATION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT CHALANDONNETTES.

Le Maire fait part qu'il a fait le constat récemment que les voiries du lotissement Chalandonnettes n'apparaissent pas au nom de la mairie mais au nom de la société AIN HABITAT.

Il informe qu'il faut régulariser cela en procédant à la signature de la vente à l'euro symbolique avec la société AIN HABITAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'acquisition auprès de la Société anonyme coopérative de production d'habitations à loyer modéré AIN HABITAT, de la voie de circulation sise sur la commune de ST PAUL DE VARAX (01) et cadastrée

section AD N° 154 et 155 correspondant à l'exacte assiette de la voirie du lotissement dénommé « Les Chalandonnettes ».

Moyennant un prix total de UN EURO (1.00 EURO) SYMBOLIQUE.

AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte d'acquisition définitive de cette parcelle.

Le Maire profite de ce sujet pour informer qu'il reste les espaces verts du lotissement du Progrès à intégrer dans le domaine public, et qu'il a été adressé un courrier au Président de l'association syndicale pour l'informer de l'obligation de nous transmettre un courrier officiel pour cela.

Valérie CHASSIGNOL signale que le lotisseur des Chanterelles est intervenu sur les pousses d'ambroisie des espaces verts mais que cela n'a pas été effectué sur les parcelles libres.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DECHETS DES 3 ANCIENNES COMMUNAUTES DE COMMUNES AVANT FUSION

Le Maire fait part du rapport annuel sur la qualité du service des déchets des 3 anciennes intercommunalités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les trois rapports sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets, établi pour l'exercice 2016, pour les anciennes communautés de communes Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Centre Dombes.

CONTROLE ESSAIS ASSAINISSEMENT

Le Maire informe que suite aux travaux d'investissement de réhabilitation des réseaux, il y a lieu de procéder à des essais préalables de contrôle de canalisations.

Il précise que ces essais étaient prévus dans le programme établi par le cabinet d'études REALITES ENVIRONNEMENT ainsi que les crédits.

Le Conseil municipal prend connaissance des deux offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'entreprise ADTEC – 01250 TOSSIAT pour un montant de 7 871.25 € H.T

COMPTE RENDU SYNDICAT DES EAUX (Rapport Alain BERNARD)

Alain BERNARD fait part de la dernière réunion du 18/07 au cours de laquelle un rapport sur la production de l'eau a été communiqué.

Un constat de débit important d'eau impacte son rendement et à cet effet SOGEDO a pris la décision d'engager des moyens de contrôle.

Les groupes PETTINI, ROUX, ALBERTAZZI ont été retenus pour le marché des travaux de l'année.

Le conseil entend que les travaux de cette année sont en cours et que ceux programmés en 2018 concernant la commune sont essentiellement le remplacement de canalisations entre la Tranclière et Saint Paul de Varax.

Une réflexion sur le transfert de la compétence de l'eau aux intercommunalités est en cours.

Un comité de pilotage réunira les 3 syndicats pour engager un travail sur la sensibilisation de la fragilité des nappes d'eau.

Un arrêté du Maire sera pris pour apposer des stickers de réglementation sur les bornes de prélèvement d'eau.

LA POSTE (Rapport Guy MINASSIAN)

M. PELLETIER, délégué des services de la Poste a rencontré les commerçants afin de leur exposer les conditions exactes de la prise éventuelle de services postaux.

Un contact a été pris avec la boulangerie et une rencontre sera programmée avec les repreneurs de l'épicerie. Le constat d'un service qui se dégrade s'est justifié cet été avec la fermeture du bureau de poste durant 3 semaines, une réduction du personnel avec certainement des horaires d'ouverture réduites à venir.

Guy MINASSIAN précise qu'officiellement il n'est pas annoncé de fermeture du bureau de poste.

Le Maire rappelle qu'il faut anticiper cette éventualité afin de ne pas perdre totalement ce service sur la commune.

Cédric MANCINI estime qu'en décidant de reprendre le service postal à la mairie on offre la possibilité de la fermeture de la poste à la direction.

Laurence MBODJI pense que notre position est délicate, anticipant l'éventualité de la fermeture du bureau de poste alors qu'officiellement aucune information n'a été faite.

RENTREE SCOLAIRE (Rapport Olivier ALAUX)

168 élèves ont été comptabilisés à la rentrée.

La classe de Mme SIGWALT a été transférée au rez de chaussée en salle informatique pour faciliter l'accès du fauteuil roulant d'une élève suite à un accident le jour de la rentrée.

En ce qui concerne les T.A.P, 27 élèves sont inscrits en maternelle pour une fréquentation moyenne de 20 enfants et 60 en élémentaire.

Françoise CURTET sollicite des explications sur la répartition des classes.

Olivier ALAUX rappelle que cette année chaque classe gère deux niveaux d'enseignement et que les grandes sections de maternelle ont été intégrées à la classe de CP de Mme DESBOS en élémentaire.

Ces enfants redescendent en maternelle chaque après-midi pour le temps de la sieste.

CIMETIERE (Rapport Cédric MANCINI)

Il sera établi avec M. GALLAND, nouveau correspondant de l'agence d'ingénierie 01 un cahier des charges pour l'extension du cimetière.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Angélique RUDE, sage-femme est installée depuis début septembre dans la salle de repos de la maison médicale.

-Une proposition de mutualisation par le biais d'un pôle médical a été soumis aux médecins de Lent et St Paul compte tenu de nos locaux.

-Information du prochain service de proximité (MSAP) pour lequel un agent de l'intercommunalité sera mis à disposition des Varaxois une fois par semaine prochainement. Des mesures d'information seront faites auprès de la population.

-Les travaux du lotissement de M. VEYRAC devraient débuter début octobre.

- une esquisse de l'opération d'aménagement programmée sur la route de St Nizier dont le propriétaire est M. BESSARD, sera présentée prochainement.

-Le programme de sécurisation de l'Etat a émis une cartographie des zones sensibles, notamment entre Bourg en Bresse et Lagnieu.

La RD 1083 sur ST PAUL DE VARAX est placée de la 7^{ème} à la 3^{ème} position des zones à sécuriser.

-Des propositions d'investissement seront établies par le Football Club de ST PAUL/MARLIEUX pour être transmises à l'intercommunalité.

-Information de l'arrêt de travail de Laëtitia CORNET depuis 03/2017. L'étude d'un éventuel reclassement devra être programmée.

-Le conseil départemental présentera une esquisse du giratoire à la commission urbanisme le 21/09 à 14H30.

-Le Maire soulève le manque de production, (environ 60 %), lourd de conséquences, pour les pisciculteurs. Mathieu BERARD explique les raisons de cette baisse de production liée aux conditions climatiques (peu de pluie l'hiver dernier et à la chaleur excessive cet été) et au pillage par les cormorans.